



**Programme d'aide  
à l'enregistrement sonore  
du Yukon  
Synthèse des résultats**

**Mai 2021**



# Table des matières

Table des matières.....	1
Processus de consultation.....	2
Contexte.....	2
Changements proposés .....	3
Répartition du financement proposé dans le cadre du programme.....	4
Synthèse des résultats.....	5
1. Adaptation aux normes de l'industrie (définitions, supports et paramètres).....	5
2. Augmentation des montants et des pourcentages du financement .....	6
3. Modification des demandes et du jury.....	6
4. Élargissement des activités admissibles (création, vidéo, coûts engagés à l'extérieur du Yukon).....	7
5. Distinction entre les artistes entrepreneurs émergents et établis.....	8
Perspectives.....	8

# Processus de consultation

L'objectif de cette consultation publique était de recueillir les commentaires du public sur les changements proposés au Programme d'aide à l'enregistrement sonore du Yukon. Grâce à ces changements et aux commentaires recueillis, nous souhaitons moderniser le programme d'aide afin de mieux répondre aux besoins de l'industrie musicale du Yukon. Le programme n'a pas été mis à jour depuis sa création en 2005.

Nous avons demandé aux professionnels de l'industrie musicale et au grand public d'examiner ces changements et de se prononcer sur leur contenu. Le Ministère s'est engagé à soutenir cette industrie créative.

Le processus de consultation était présenté sur le site EngageYukon.ca et les demandes de rétroaction ont été distribuées par l'entremise de divers organismes de l'industrie culturelle. La consultation s'est déroulée du 9 décembre 2020 au 31 janvier 2021 et a permis de recueillir 14 réactions au total.

## Contexte

Le Programme d'aide à l'enregistrement sonore du Yukon soutient l'industrie locale en finançant l'enregistrement de démos et d'albums. Il y a deux appels de projets par année : le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre.

Le Programme comporte deux volets :

- une subvention à concurrence de 2 000 \$ pour l'enregistrement professionnel sur CD d'une démo d'un minimum de deux pièces ou de cinq minutes;
- une subvention à concurrence de 5 000 \$ pour l'enregistrement professionnel sur CD d'un album d'un minimum de six pièces ou de vingt minutes.

Ces deux volets visent à aider les musiciens professionnels, les propriétaires de studios d'enregistrement et les maisons de disques à faire progresser leur carrière ou à développer leur entreprise. Le fonds couvre 50 % des dépenses admissibles et l'apport maximal du gouvernement du Yukon, toutes sources confondues, correspond à 75 % du budget admissible.

Le ministère du Développement économique du Yukon s'est engagé à revoir les programmes de financement de la Direction du développement des médias. Dans le cadre

de cet examen, la Direction a demandé aux parties prenantes de l'industrie du film et des médias et au grand public de partager leurs idées sur les améliorations à apporter aux programmes.

En lien avec le Programme d'aide à l'enregistrement sonore, l'aide accordée par le Fonds pour le commerce et les entreprises aux industries du cinéma et de l'enregistrement sonore vise à encourager l'activité commerciale du Yukon grâce au développement des entreprises et à l'expansion des marchés. De façon générale, le Fonds aide les artistes sonores entrepreneurs à pénétrer de nouveaux marchés grâce au financement de tournées et de représentations. Il permet également aux cinéastes d'élargir leurs réseaux et de développer du contenu en soutenant leur participation à des festivals du film et à des marchés médiatiques. Ces activités sont maintenant financées par le Fonds de développement économique.

## Changements proposés

Vous trouverez ci-dessous les changements envisagés pour le Programme d'aide à l'enregistrement sonore. Ces propositions ont été formulées en réaction aux commentaires reçus par le Ministère concernant les limites du programme actuel. Les changements proposés ont pour objectif d'élargir la gamme de soutiens apportée par le programme afin de mieux répondre aux besoins et aux capacités des musiciens yukonnais.

- 1) Renommer le programme « Fonds d'aide au développement des musiciens professionnels du Yukon » pour mieux tenir compte de l'ensemble des dispositifs d'accompagnement qu'il propose.
- 2) Réunir les montants provenant actuellement du Programme d'aide à l'enregistrement sonore du Yukon (50 000 \$) et d'une portion du Fonds pour le commerce et les entreprises (70 000 \$) dans un seul et même fonds doté au total d'une enveloppe de 120 000 \$.
- 3) Créer deux programmes dans le cadre du nouveau fonds :
  1. Le « Programme d'aide à la production artistique », doté d'un montant de 70 000 \$ réparti au moyen d'un processus de sélection organisé deux fois par an. Ce programme subventionnera le développement des artistes, les enregistrements sonores, la production de vidéoclips et de dossiers de presse électroniques ainsi que les dépenses admissibles engagées à l'extérieur du Yukon. On propose que les dates limites pour la présentation

des demandes soient fixées au 1<sup>er</sup> février et au 1<sup>er</sup> juin.

Le Programme d'aide à la production artistique pourra subventionner des projets relevant des trois volets suivants :

- un volet créatif qui prendra exemple sur [le programme Artist Development de FACTOR](#);
  - un volet destiné à la production d'albums;
  - un volet destiné à la production d'un vidéoclip ou d'un dossier de presse électronique.
2. Le « Programme d'aide aux activités promotionnelles », doté d'un montant de 50 000 \$ distribué selon le principe du premier arrivé, premier servi. Ce programme couvrirait les dépenses liées aux activités de mise en marché, comme les tournées et les représentations, menées pour assurer la promotion des musiciens yukonnais à l'extérieur du territoire.

## Répartition du financement proposé dans le cadre du programme

Fonds d'aide au développement des musiciens professionnels du Yukon	
Programme d'aide à la production artistique	70 000 \$
Programme d'aide aux activités promotionnelles	50 000 \$
<b>Total</b>	<b>120 000 \$</b>

# Synthèse des résultats

La consultation publique a donné lieu à des échanges fructueux entre les pairs et les collègues de l'industrie, en faisant ressortir les éléments des programmes d'aide à l'enregistrement sonore de la Direction du développement des médias du Yukon qui fonctionnent bien et ceux qu'il faudrait améliorer.

La consultation publique a permis de recueillir 14 réactions provenant de studios d'enregistrement, de musiciens, d'artistes solos et de groupes, de maisons de disques et de gérants d'artistes et de musiciens. Dans l'ensemble, les réponses étaient très détaillées. Les commentaires ont permis de comprendre les préoccupations de l'industrie à l'égard des programmes existants, les changements proposés qu'elle approuvait et ceux qu'elle désirait voir améliorer.

Les commentaires reçus ont été classés en cinq catégories :

- Adaptation aux normes de l'industrie (définitions, supports et paramètres)
- Augmentation des montants et des pourcentages du financement
- Modification des demandes et du jury
- Élargissement des activités admissibles (création, vidéo, coûts engagés à l'extérieur du Yukon)
- Distinction entre les artistes entrepreneurs émergents et établis

## 1. Adaptation aux normes de l'industrie (définitions, supports et paramètres)

*« Les démos et les CD ne sont plus pertinents dans l'industrie depuis un certain temps. En fait, la vidéo en direct est la norme depuis plusieurs années. »*

- a) Le langage utilisé dans les programmes actuels et les changements proposés sont dépassés.
- b) Les programmes de financement actuels et proposés sont trop axés sur la production d'une démo ou d'un album.

- c) Les termes « professionnel », « coûts admissibles » et « studio » doivent être définis, tout comme les critères généraux déterminant l'admissibilité d'un demandeur et les coûts.

*« Les "single" et un nombre réduit de trois à cinq pièces musicales sont généralement la norme de nos jours pour les projets d'enregistrement. »*

## 2. Augmentation des montants et des pourcentages du financement

*« Si le ministère du Développement économique veut vraiment atteindre ses objectifs et offrir de vrais produits commercialisables et concurrentiels à l'échelle nationale et même internationale (en investissant davantage dans leur promotion), il nous faut plus d'argent pour moins de chansons afin d'être concurrentiels. »*

- a) La somme de 5 000 \$ n'est pas une contribution suffisante en réponse aux coûts d'enregistrement d'un album complet, qui varient actuellement entre 10 000 \$ et 20 000 \$.
- b) Les montants du financement n'ont pas augmenté depuis 15 ans et ne tiennent pas compte de l'inflation ou de l'augmentation des coûts d'enregistrement et de mise en marché, ainsi que d'autres coûts connexes.
- c) Un pourcentage de contribution correspondant à 50 % des coûts admissibles n'est pas la norme dans l'industrie et est insuffisant pour couvrir les coûts d'un album.

## 3. Modification des demandes et du jury

*« Nous suggérons d'accorder des sommes plus importantes à moins de demandeurs pour augmenter leurs chances de réussite. »*

- a) Pour plus de transparence, les jurys devraient être composés d'un nombre égal de professionnels de l'industrie du Yukon et de représentants de la Direction du développement des médias.
- b) Les commentaires du jury ne sont pas systématiques et pas assez détaillés.
- c) Le jury devrait accorder une importance égale au mérite artistique, aux aspects techniques et à la proposition de projet.
- d) Les processus de demande devraient être plus clairs et précis et moins exigeants, particulièrement pour les artistes entrepreneurs émergents.
- e) L'enregistrement d'une démo ne devrait pas être exigé aux étapes de la création.

- f) Une adaptation aux normes de l'industrie est souhaitable pour autoriser les MP3 et la présentation de demandes en ligne.
- g) Il serait préférable de pouvoir présenter des demandes en tout temps.

« L'examen et la sélection par les pairs, qu'ils proviennent du Yukon ou de l'extérieur, favorisent la concurrence et relèvent la barre. »

#### 4. Élargissement des activités admissibles (création, vidéo, coûts engagés à l'extérieur du Yukon)

« On ne reconnaît pas que pour de nombreux artistes, l'enregistrement à domicile est devenu une option viable, et que l'écriture, les répétitions, le mixage, la mastérisation, et la planification sont des dépenses admissibles. »

- a) Les dépenses engagées à l'extérieur du Yukon devraient être admissibles.
- b) Le contenu vidéo devrait être admissible, faire l'objet de critères particuliers et disposer d'un budget, ce qui aurait une incidence positive sur la mise en marché.
- c) L'enregistrement à domicile devrait être considéré comme un format admissible.
- d) La diffusion continue en direct devrait être admissible pour la mise en marché et les tournées.
- e) Les coûts de préenregistrement devraient être admissibles.
- f) Les dépenses indirectes devraient être admissibles et définies.
- g) La mise en marché devrait se faire parallèlement à la sortie d'un album, d'une vidéo ou d'un « single ».
- h) Il faudrait mieux définir ce que les demandeurs peuvent payer eux-mêmes.

« L'objectif du programme est d'aider les professionnels de l'enregistrement sonore du Yukon à rendre leur carrière et leur entreprise viable. Pourtant, les artistes qui présentent une demande n'ont pas les moyens de payer eux-mêmes leurs frais de studio, de mixage, d'enregistrement, de production et de mastérisation, qui sont toutes des activités admissibles quand ils embauchent quelqu'un d'autre. »



## 5. Distinction entre les artistes entrepreneurs émergents et établis

*« Une autre conséquence de cette approche “axée sur l’industrie” est que de nombreux musiciens ou créateurs deviennent des “professionnels” avant d’être prêts ou compétents dans leur domaine. »*

- a) Établir des définitions et des critères afin de déterminer si les demandeurs appartiennent à la catégorie des artistes entrepreneurs émergents ou établis.
- b) Établir des critères et des définitions afin d’éviter de financer les enregistrements « de loisirs ».
- c) Éviter de prendre exemple sur les programmes FACTOR, car la plupart des artistes du Yukon n’ont pas accès à ce financement.
- d) Les programmes actuels sont trop axés sur l’industrie. Les avantages ne parviennent pas jusqu’aux musiciens.

## Perspectives

À la lumière de ces commentaires, le Ministère travaillera avec les différents acteurs de l’industrie pour améliorer le nouveau programme d’aide à l’enregistrement sonore.